

HALTE AU MASSACRE A GAZA !

LA FRANCE DOIT DEMANDER UN CESSEZ-LE FEU IMMEDIAT

Nous exigeons l'arrêt immédiat des opérations militaires de l'Etat d'Israël contre la Bande de Gaza, sa population, ses habitations, ses infrastructures, d'une violence sans précédent.

Nous condamnons les crimes de guerre commis par des commandos du Hamas contre des civils israéliens, qui ont coûté la vie à plus de 1400 personnes. Comme tout peuple opprimé, le peuple palestinien a le droit de résister, mais rien ne peut justifier de tels actes.

Ces crimes ne peuvent en aucun cas justifier qu'Israël commette d'autres crimes de guerre avec l'aval de ses alliés. Chaque victime civile israélienne comme palestinienne est à déplorer. Nous exigeons la libération immédiate de tous les civils pris en otage.

Des quartiers entiers de la Bande de Gaza ont été rasés, des écoles, des hôpitaux détruits. On compterait, au 23 octobre, 5 087 personnes tuées dont 2 055 enfants, 15 273 blessés, et des centaines de milliers de personnes déplacées et sans abri. Du fait d'un siège inhumain, l'eau, l'électricité et la nourriture manquent cruellement. Ce sont des crimes de guerre qui visent 2,2 millions de personnes.

Nous demandons d'urgence au président de la République de cesser son soutien inconditionnel à la politique israélienne. La France doit demander la levée immédiate du siège inhumain imposé à la population de Gaza. Nous exigeons l'arrêt des opérations militaires, dont les populations civiles sont et seront les principales victimes, dans le cadre d'un cessez-le feu total et immédiat.

Depuis des dizaines d'années la communauté internationale est restée passive sans faire appliquer le droit international pour les droits du peuple palestinien : occupation et colonisation de la Cisjordanie et Jérusalem-Est, blocus de la Bande de Gaza depuis 16 ans... Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

A CLERMONT-FERRAND, NOUS APPELONS À

**UN GRAND RASSEMBLEMENT
LE 28 OCTOBRE À 15 HEURES,
PLACE DE JAUDE.**

Ce rassemblement a été interdit par un arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 à lire ici.
Un référé a été déposé, nous sommes dans l'attente d'une décision de justice.

LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET DE MANIFESTATION DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.

AFPS 63, Amis Huma 63, Amis Temps Cerises, Attac 63, Cimade 63, CGT-UD 63, Collectif Nous aussi-63, EELV 63, FSU 63, Génération.s 63, Jeunes Génération.s 63, Jeunes communistes 63, Jeunes écologistes 63, LFI 63, Libre Pensée 63, LDH 63, Nouvelle Donne 63, NPA 63, PCF 63, PG 63, RESF 63, Syndicat Avocats France 63, Solidaires 63, Union Etudiante Auvergne, Urgence Gaza 63, 4ACG Auvergne

Contact : afps.pdd@gmail.com